

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 11 AVRIL 2023, À 19H00, AU 286 RUE DE LA  
FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Richard Therrien, maire  
Monsieur Guy Therrien, conseiller  
Monsieur Dany Tremblay, conseiller  
Madame Jane Chambers Evans, conseillère  
Madame Mireille Pineault, conseillère  
Madame Linda Dubé, conseillère  
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

Aucune présence en visio conférence.

M<sup>me</sup> Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire  
d'assemblée

**OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1. Le maire adresse un mot à la population.

**RESOLUTION  
2023-092**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

1. **Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal**
  - 3.1. Séance ordinaire du 14 mars 2023;
4. **Administration générale;**
  - 4.1. *Politique de location pour l'entreposage des bateaux dans la Cale-sèche 2022-2023*
  - 4.2. *Dépenses incompressibles 2023;*
  - 4.3. *Entente avec le comité Fête Nationale de la Côte-Nord pour la tenue de la fête nationale régionale à Tadoussac;*
  - 4.4. *Soumission pour système de caméras dans les bureaux administratifs;*
5. **Gestion financière**
  - 5.1. *Comptes à payer- mars 2023;*
  - 5.2. *Compte à recevoir de Adventure Canada;*

- 5.3. *Adoption du règlement no 395 décrétant un emprunt de 52 000\$ ainsi que l'appropriation d'un montant de 6 368\$ dans le budget de fonctionnement pour l'acquisition d'un camion pour le service incendie*
- 5.4. *Autorisation de signature-contrat de travail directrice du développement et des dossiers stratégiques*
- 5.5. *Autorisation de signature-contrat de travail de l'agente de développement en patrimoine immobilier*
- 5.6. *Autorisation de signature- addenda contrat de travail du coordonnateur du développement socio-économique, tourisme et culture*

## **6. Aménagement du territoire et urbanisme**

- 6.1. *Embauche d'un responsable du territoire et urbanisme*
- 6.2. *Offre de service de Luc Dubois /Service collaboratif Ponter*

## **7. Infrastructure et équipement**

- 7.1. *Remplacement de la surface de la passerelle mobile*
- 7.2. *Acquisition d'un vélo électrique pour constable spécial*
- 7.3. *Formation du personnel saison touristique 2023*
- 7.4. *Inspection des systèmes de protection cathodique du quai de Tadoussac*
- 7.5. *Dossier circulation rue des Pionniers et stationnement de l'Église*
- 7.6. *Acquisition d'un compacteur à plaque vibrante*

## **8. Développement économique**

## **9. Tourisme**

- 9.1. *Signature de l'entente intermunicipale de partage de ressources humaines-conseiller de séjour;*
- 9.2. *Demande de subvention pour l'acquisition de nouveaux chapiteaux pour le Petit Marché de Tadoussac;*
- 9.3. *Location de toilettes chimiques avec le service de vidange pour le secteur des dunes et au trafic de la Route 138*
- 9.4. *Impression de cartes et de dépliants touristiques pour la saison 2023 à l'Imprimerie Charlevoix Inc*

## **10. Loisirs et communautaire**

- 10.1 *Autorisation de la Municipalité du Village de Tadoussac pour l'organisation de l'évènement de la Fête Nationale Régionale 2023 ;*

## **11. Sécurité publique et civile**

- 11.1 *Embauche de Madame Alice Moreux/Service incendie;*
- 11.2 *Acquisition d'Horizon Mobile d'une radio pour véhicules F-150 du Service incendie;*

## **12. Correspondances**

- 12.1 *Demande d'appui / Obtention d'un IRM/Hôpital de la Malbaie*
- 12.2 *Demande d'appui MRC de la Haute-Côte-Nord/Programme Accès-Logis;*
- 12.3 *Demande d'appui pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable;*

- 12.4 Demande d'appui financier/Chœur les Gens de Mon Pays;
- 12.5 Invitation au 27 ième souper bénéfice de la rivière des Escoumins
- 12.6 Invitation au Colloque Entreprendre
- 12.7 Invitation au Rendez-Vous des Communautés Forestières

### **13.Périodes de questions**

### **14.Affaires nouvelles**

- 14.1. Démission de Madame Lydia Gagné comme pompière
- 14.2 Embauche de Monsieur Jean-François Caron
- 14.3 Projet de déménagement de la Bibliothèque Municipale
- 14.4 Mise en demeure pour recouvrement de trop payé

### **15.Fermeture de la séance**

#### **RESOLUTION 2023-093**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance débute à 19 h 01, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1 du Code municipal, L.R.Q, c. C-27.1.*

#### **RESOLUTION 2023-094**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles.

#### **RESOLUTION 2023-095**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023.

**POLITIQUE DE LOCATION POUR L'ENTREPOSAGE DES BATEAUX  
DANS LA CALE-SECHE 2022-2023**

*Ce point est reporté à une séance ultérieure.*

**RESOLUTION  
2023-096**

**DÉPENSES IMCOMPRESSIBLES 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité du village de Tadoussac autorise la directrice générale à payer toutes dépenses incompressibles prévues au budget 2023. aux fins de la présente résolution, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité. ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) *les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc.);*
- b) *les dépenses d'électricité et de chauffage;*
- c) *les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente;*
- d) *toutes sommes dues par la municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;*
- e) *les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supra municipaux;*
- f) *les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;*
- g) *les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordées par la municipalité;*
- h) *les primes d'assurances;*
- i) *les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;*
- j) *les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);*
- k) *le paiement d'emprunts déjà contractés par la municipalité;*
- l) *les dépenses reliées à la mise en service du quai en début et en fin de saison;*

RESOLUTION  
2023-097

**ENTENTE AVEC LE COMITÉ FÊTE NATIONALE CÔTE-NORD POUR  
LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE RÉGIONALE À TADOUSSAC**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE* la Municipalité du Village de Tadoussac autorise la directrice générale, Chantale Otis, à signer pour et au nom de la municipalité de l'entente avec le comité fête nationale de la Côte-Nord à titre d'organisateur et responsable de l'évènement de la fête régionale de la Côte-Nord.

RESOLUTION  
2023-098

**SOUSSION POUR SYSTÈME DE CAMÉRAS DANS LES BUREAUX  
ADMINISTRATIFS / AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON  
AFFECTÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE* le Conseil autorise l'acquisition d'un système de caméra dans les bureaux administratifs de la Municipalité de la Compagnie Groupe Sécurité Alarma au montant de 2 637,53\$ taxes incluses ;

*QUE* les crédits requis soient prélevés à même le surplus non affecté.

RESOLUTION  
2023-099

**COMPTES À PAYER –MARS 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE* le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 145 522,00\$ au 31 mars 2023 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Jane Chambers Evans;

*QUE* le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**COMPTE À RECEVOIR /ADVENTURE CANADA**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

RESOLUTION  
2023-100

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 395 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE  
52 000\$ AINSI QUE L'APPROBATION D'UN MONTANT DE 6 368\$  
DANS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ACQUISITION  
D'UN CAMION POUR LE SERVICE INCENDIE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE RENÉ-LÉVESQUE**

**RÈGLEMENT NO 395**

---

**RÈGLEMENT NO 395 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 52 000\$  
AINSI QUE L'APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 6 368\$ DANS  
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN  
CAMION POUR LE SERVICE INCENDIE (QUATRE SAISONS)**

---

*Extrait conforme de la séance ordinaire du Conseil municipal de la  
Municipalité de Tadoussac, tenue le 11<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023, à 19  
heures, à la salle de la Municipalité située au 286, rue de la Falaise :*

**SON HONNEUR LE MAIRE :** *Monsieur Richard Therrien*

**LES CONSEILLERS :** *Madame Linda Dubé  
Madame Mireille Pineault  
Monsieur Guy Therrien  
Madame Jane Chambers Evans  
Monsieur Dany Tremblay  
Madame Stéphanie Tremblay*

**ATTENDU QUE** *la municipalité de Tadoussac est régie par le code  
municipal;*

**ATTENDU QU'***il est nécessaire pour les fins des services d'urgence des  
premiers répondants et du service d'incendie d'acquérir un véhicule pour  
les déplacements et les interventions;*

**ATTENDU QUE** *le coût de cet achat est estimé à 58 200\$;*

**ATTENDU QU'***il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour couvrir une  
partie de cette dépense et que des copies du projet de règlement ont été  
mis à la disposition du public;*

**ATTENDU QUE** *l'avis de motion du présent règlement a été dûment  
donné lors de la séance régulière du 14 mars 2023 par la conseillère  
Mireille Pineault;*

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MURIELLE PINEAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** *le règlement suivant soit adopté :*

**ARTICLE 1.**

*Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.*

**ARTICLE 2.**

*Le Conseil est autorisé à acheter un camion F-150 super cab 4x4, dont l'annexe A est jointe pour faire partie intégrante.*

**ARTICLE 3.**

*Le Conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de **58 200\$** pour l'application du présent règlement.*

**ARTICLE 4.**

*Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 52 000\$ sur une période de 5 ans et à approprier un montant de 6 368\$ à même un le budget de fonctionnement de 2023.*

**ARTICLE 5.**

- 1. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.*
- 2. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard de toute partie de financement du solde disponible mentionné à l'article 4, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité une taxe à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.*

**ARTICLE 6.**

*S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédant pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.*

**ARTICLE 7.**

*Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.*

**ARTICLE 8.**

*Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.*

**ADOPTÉ À TADOUSSAC, CE 11 IÈME JOUR D'AVRIL 2023.**

---

*Richard Therrien, maire*

---

*Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière*

**AVIS DE MOTION LE 14 MARS 2023**

**DEPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 14 MARS 2023**

**AVIS PUBLIC LE 4 AVRIL 2023**

**ADOPTÉ LE 11 AVRIL 2023**

**AVIS DE PROMULGATION LE**

**CONSULTATION PUBLIQUE LE**

**SIGNATURE DE REGISTRE LE**

**ANNEXE A**

**ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

***Camion Ford F-150 2018 avec équipement système d'urgence pour service incendie.***

***Prix budgétaire du marché***

<b>Montant</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
<b>55 261\$</b>	<b>2 757\$</b>	<b>58 018\$</b>

**TADOUSSAC, LE 14 MARS 2023**

---

***Chantale Otis,***

***Directrice générale et greffière-trésorière***



**RESOLUTION  
2023-101**

**AUTORISATION DE SIGNATURE-CONTRAT DE TRAVAIL  
DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ET DES DOSSIERS  
STRATÉGIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*D'autoriser Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac le contrat de travail de la directrice du développement et des dossiers stratégiques.*

**RESOLUTION  
2023-102**

**AUTORISATION DE SIGNATURE-CONTRAT DE TRAVAIL DE  
L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN PATRIMOINE IMMOBILIER**

*D'autoriser Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac le contrat de travail de l'agente de développement en patrimoine immobilier.*

**RESOLUTION  
2023-103**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA AU CONTRAT DE  
TRAVAIL DU COORDONNATEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-  
ÉCONOMIQUE, TOURISME ET CULTURE**

*D'autoriser Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac un addenda relatif aux frais de déplacement dans le cadre du travail du coordonnateur du développement socio-économique, tourisme et culture.*

**RESOLUTION  
2023-104**

**EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE  
L'INSPECTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le Conseil confirme l'embauche de madame Andrée-Laurence Roy-Paradis au poste de responsable de l'urbanisme et de l'inspection en date de ce jour, le tout conformément à la convention collective en vigueur.*

**RESOLUTION  
2023-105**

**OFFRE DE SERVICE DE LUC DUBOIS SERVICE COLLABORATIF  
PONTER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le Conseil autorise la signature d'un nouveau contrat avec M. Luc Dubois pour l'accompagnement ponctuel du mois d'avril de la nouvelle responsable de l'urbanisme.*

**RESOLUTION  
2023-106**

**REPLACEMENT DE LA SURFACE DE LA PASSERELLE MOBILE**

**CONSIDÉRANT QUE** la surface de la passerelle mobile est en bois et démontre des signes de vétusté ;

**CONSIDÉRANT QUE** la surface devient glissante lors de pluie et nous oblige à installer et entretenir un grillage anti-dérapant ;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'avère nécessaire de remplacer la surface de la passerelle et ses travers en aluminium anti-dérapant et anti-érosion afin d'en prolonger sa durée de vie et de la rendre plus sécuritaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le remplacement du plancher de la passerelle et de ses travers dont les coûts sont évalués à la somme de 11 599,38\$ taxes incluses et d'autoriser Services Usi-Art Inc. à exécuter lesdits travaux.

**RESOLUTION  
2023-107**

**ACQUISITION D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE-POUR CONSTABLE SPÉCIAL**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**RESOLUTION  
2023-108**

**FORMATION DU PERSONNEL SAISON TOURISTIQUE 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la dépense au montant de 2 800\$ plus les taxes applicables à la firme Forgescom relative à une formation sur la gestion de la clientèle difficile pour les employés de la gestion du trafic et des constables ainsi qu'une dépense au montant de 895\$ plus taxes pour un webinaire sur l'expérience client et l'accueil optimal auprès de la firme TOPO.

**RESOLUTION  
2023-109**

**INSPECTION DES SYSTÈMES DE PROTECTION CATHODIQUE DU  
QUAI DE TADOUSSAC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité se doit de faire l'inspection des systèmes cathodiques et ce, annuellement pour les installations du quai;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la dépense au montant de 5 000\$ plus les taxes applicables pour l'inspection des systèmes de protection cathodique du quai de Tadoussac par l'entreprise les Services Métallurgiques du Québec Ltée.

**RESOLUTION  
2023-110**

**DOSSIER CIRCULATION RUE DES PIONNIERS ET  
STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Tadoussac loue et opère le stationnement de chaque côté de l'Église;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a été informé par la Fabrique Ste-Croix à l'effet que les automobilistes sortant du stationnement circulent trop rapidement;

***IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS***

**QUE** le Conseil informe le président de la Fabrique Monsieur Pierre Marquis que de la signalisation sera installée, soit des panneaux de circulation lente et que la Municipalité avisera son personnel afin qu'il sensibilise les utilisateurs.

**ACQUISITION D'UN COMPACTEUR À PLAQUE VIBRANTE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**RESOLUTION  
2023-111**

**SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PARTAGE DE  
RESSOURCES HUMAINES -CONSEILLÈRE DE SÉJOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a adopté le 13 mars 2023 la résolution numéro 2023-03-82 autorisant M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente de ressources humaines entre la Municipalité de Sacré-Cœur et la Maison du Tourisme de Tadoussac au montant approximatif de 15 036\$ excluant les cotisations de l'employeur ;

***IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS***

*D'approuver cette entente et d'autoriser Madame Chantale Otis, directrice-générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité du Village de Tadoussac une entente de ressource humaine entre la municipalité de Sacré-Cœur et ce, aux conditions édictées entre les parties*

**RESOLUTION  
2023-112**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE NOUVEAUX  
CHAPITEAUX POUR LE PETIT MARCHÉ DE TADOUSSAC**

**CONSIDÉRANT** l'importance du Petit Marché pour la vitalité du village, la sécurité alimentaire des résidents et de l'attrait touristique de la destination ;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'acquérir de nouveaux chapiteaux pour remplacer ceux qui sont arrivés en fin de vie soit sept (7) chapiteaux dont le coût est estimé à la somme 4 900\$ ;

**EN CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour un montant estimé à la somme de 4 900\$ pour l'achat de nouveaux chapiteaux pour le petit Marché de Tadoussac comportant une contribution financière de la Municipalité de 10% soit un montant de 490\$.*

**RESOLUTION  
2023-113**

**LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES AVEC SERVICE DE VIDANGE POUR LE SECTEUR DES DUNES ET AU TRAFIC DE LA ROUTE 138**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*D'autoriser la location de cinq (5) toilettes chimiques avec le service de vidanges pour la saison touristique 2023 de la Compagnie Sani-Manic Côte-Nord et ce, pour l'installation dans le secteur des Dunes et au trafic de la Route 138.*

**RESOLUTION  
2023-114**

**IMPRESSION DE CARTES ET DE DÉPLIANTS TOURISTIQUES POUR LA SAISON 2023 À L'IMPRIMERIE CHARLEVOIX INC.**

*CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'impression de dépliants et de cartes touristique pour la saison estivale 2023;*

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*D'autoriser l'Imprimerie Charlevoix Inc. à procéder à l'impression de 12 000 dépliants couleur au montant de 1 550,00\$ taxes non incluses et 13 000 dépliants touristiques au montant de 940\$ taxes non incluses soit un montant global de 2 862,88\$ avec taxes auquel s'ajoute le graphique d'un montant d'environ 200\$.*

**RESOLUTION  
2023-115**

**AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT DE LA FÊTE RÉGIONALE 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise l'organisation de l'évènement régional de la Fête Nationale 2023 qui aura lieu le 23 juin 2023 à Tadoussac en collaboration avec le Comité de la Fête Nationale Côte-Nord.*

**RESOLUTION  
2023-116**

**EMBAUCHE DE MADAME ALICE MOREUX /SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service incendie manque d'effectif ;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une rencontre positive avec une candidate ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil procède à l'embauche de Madame Alice Moreaux à titre de pompière au Service incendie de la Municipalité du Village de Tadoussac.

**RESOLUTION  
2023-117**

**ACQUISITION D'HORIZON MOBILE D'UNE RADIO POUR  
VÉHICULES F-150 AU SERVICE INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise l'acquisition d'Horizon mobile d'une radio pour le véhicule F-150 du Service incendie de la Municipalité de Tadoussac au montant de 3 101,04\$ taxes incluses et ce, tel que recommandé par le directeur incendie.

**RESOLUTION  
2023-118**

**DEMANDE D'APPUI /OBTENTION D'UNE IMAGERIE PAR  
RÉSONNANCE MAGNÉTIQUE (IRM) FIXE POUR L'HÔPITAL DE LA  
MALBAIE**

**CONSIDÉRANT QUE** des citoyens de la Municipalité du Village de Tadoussac se rendent régulièrement à l'Hôpital de la Malbaie afin de recevoir des soins en santé;

**EN CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*D'appuyer les signataires d'une pétition afin d'obtenir une imagerie par résonance magnétique (IRM) fixe pour l'hôpital de la Malbaie et d'en transmettre copie au Ministre Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services Sociaux.*

**RESOLUTION  
2023-119**

**DEMANDE D'APPUI MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD /  
PROGRAMME ACCÈS LOGIS QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** les crises du logement s'enracinent dramatiquement au Québec, que le taux d'inoccupation est de seulement 1,7 %, son plus bas depuis 2004, et que le loyer moyen a augmenté de 8,6 % entre octobre 2021 et octobre 2022;

**ATTENDU QU'on** évalue à 177 000 le nombre de ménages québécois ayant des besoins impérieux en matière de logement;

**ATTENDU QUE** les besoins des ménages à faible et à modeste revenu ne sont pas répondus par l'offre actuelle de logements locatifs, ni par les nouvelles constructions sur le marché privé;

**ATTENDU QUE** le programme Accèslogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu et qu'il a permis de développer de nombreux projets de logements sociaux partout au Québec;

**ATTENDU QUE** les investissements en habitation sociale permettent d'atteindre un triple objectif, soit venir en aide aux ménages les plus vulnérables et générer des retombées économiques importantes, tout en consolidant un patrimoine collectif durable, indispensable pour affronter les futures crises;

**ATTENDU QUE** chaque dollar investi dans la réalisation d'habitations sociales génère des retombées économiques de 2,30 \$ dans l'économie locale;

**ATTENDU QUE** le Québec s'est engagé à réaliser le droit au logement pour tous et toutes;

**EN CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec et de prévoir dans son prochain budget le financement de 10 000 nouveaux logements sociaux par année en cinq ans;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à:

- Madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- Madame Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor;
- Monsieur Éric Girard, ministre des Finances;
- Madame Kateri Champagne-Jourdain, ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- Front d'action populaire en réaménagement urbain.

**RESOLUTION  
2023-120**

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES LE  
-MINEUR POUR GARANTIR L'ASSURABILITÉ DES IMMEUBLES  
PATRIMONIAUX À COÛT RAISONNABLE**

**CONSIDÉRANT** les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

**CONSIDÉRANT** l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac appui la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur demandant au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

**QUE** ladite résolution soit transmise à la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord.

**RESOLUTION  
2023-121**

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER / CHŒUR LES GENS DE MON PAYS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Chœur Les gens de mon pays, Haute-Côte-Nord a transmis dans une lettre datée du 27 mars dernier une demande de commandite pour leurs concerts des 10 et 11 juin 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le versement d'une somme de 100\$ représentant la Catégorie Platinum à titre de commandite pour la tenue des concerts du Chœur les gens de mon pays, Haute-Côte-Nord.*

**RESOLUTION  
2023-122**

**INVITATION AU 27 IÈME SOUPER BÉNÉFICE DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le conseil de la municipalité du Village de Tadoussac autorise Monsieur Richard Therrien, maire, à assister au 27<sup>-ème</sup> souper bénéfice de la Rivière des Escoumins qui se tiendra le samedi 20 mai 2023 et que les frais d'inscription et les frais de déplacements soient défrayés par la municipalité.*

**RESOLUTION  
2023-123**

**INVITATION AU COLLOQUE ENTREPRENDRE**

*CONSIDÉRANT QUE se tiendra le 26 avril 2023 à la Municipalité de Sacré-Cœur un Colloque entreprendre en Région-Développement et Innovation suivi d'un souper conférence organisé par la SADC de la Haute-Côte-Nord, la MRC de la Haute-Côte-Nord et les bureaux de Services Québec de Forestville et les Escoumins;*

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le conseil de la municipalité de Tadoussac autorise monsieur Guy Therrien et madame Mireille Pineault, à assister au Colloque entreprendre qui se tiendra à la municipalité de Sacré-Cœur, le 26 avril prochain.*

*Il est également résolu que les frais d'inscription, le coût du souper-conférence et les frais de déplacement soient défrayés par la municipalité.*

**RESOLUTION  
2023-124**

**INVITATION AU RENDEZ-VOUS DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRE**

*CONSIDÉRANT QUE se tiendra le 13 avril 2023, à Forestville le Rendez-vous des Communautés forestières sous le thème « L'avenir des communautés forestières au Québec et les moyens d'assurer leur survie;*

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le conseil de la Municipalité de Tadoussac autorise Monsieur Guy Therrien à représenter la Municipalité lors du Rendez-vous des Communautés Forestière qui se tiendra à Forestville le 13 avril 2023.*



## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 41, monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 48.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

**RESOLUTION  
2023-125**

### **DÉMISSION DE MADAME LYDIA GAGNÉ COMME POMPIÈRE/SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une lettre de démission, datée du 9 avril 2023, de Madame Lydia Gagné comme pompière au service incendie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la démission de Madame Lydia Gagné à titre de pompière de la Municipalité du Village de Tadoussac.

**RESOLUTION  
2023-126**

### **EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CARON /SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service incendie manque d'effectif ;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une rencontre positive avec une candidate ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil de procéder à l'embauche de Monsieur Jean-François Caron à titre de pompier au Service incendie de la Municipalité du Village de Tadoussac.

**RESOLUTION  
2023-127-128**

### **PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** le local de la bibliothèque au sous-sol de l'Hôtel de ville n'est plus adéquat et fonctionnel ;

**ATTENDU QUE** la relocalisation de la bibliothèque permettrait un meilleur accès à toute la population et rendrait plus accessible ce lieu culturel, le tout en attendant que le projet de construction neuve puisse se réaliser;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil de la municipalité du Village de Tadoussac autorise le déménagement de la bibliothèque municipale à la Maison du Tourisme.

**RESOLUTION  
2023-129**

**MISE EN DEMEURE POUR RECOUVREMENT TROP PAYÉ**

*ATTENDU QUE* le Conseil a été informé de trop payé verser aux employés 02-0004 et 05-0008 et ce, entre les années 2010 et 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE* le Conseil mandate la firme Tremblay, Bois, Mignault afin d'adresser des mises en demeure pour le recouvrement des sommes trop payés auprès des employés 02-0004 et 05-0008 ainsi que pour toutes procédures pouvant en découler

**RAPPORT FINANCIER DU CARNAVAL**

*Ce point est reporté à la prochaine réunion.*

**RESOLUTION  
2023-130**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE* le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 48.

*Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Nombre de citoyens présents : 11*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

*Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.*

---

*Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière*

---

*Richard Therrien, maire*

